



PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR POUR L'ENTRETIEN

IDENTITÉ

- Passeport ou Titre de séjour
 Carte d'identité ou Carte de résident

SITUATION FAMILIALE

- Livret de famille
 Divorce : Jugement divorce ou Ordonnance de non-conciliation ou Convention homologuée, (si divorce consentement mutuel) ou Ordonnance de protection délivrée par le Juge aux Affaires Familiales ou Autorisation de résidence séparée délivrée par le Juge aux Affaires Familiales ou Dépôt de plainte en cas de violence conjugale ou Attestation organisme de médiation si recours à une association.

RESSOURCES

- Avis d'imposition ou de non-imposition n-2 et n-1
 Contrat de travail
 3 derniers bulletins de paye
 Notification Pôle emploi + 3 derniers avis de paiement
 Notification CAF/MSA (avec détail des prestations) + 3 derniers avis de paiement
 Notification pension d'invalidité, rente AT, MDPH + 3 derniers avis de paiement
 Notification retraite + dernier avis de paiement
 RIB

LOGEMENT

- Simulation droit allocation logement par la CAF

Si HEBERGE

- Attestation sur l'honneur des personnes qui hébergent
(Nom et adresse, date début hébergement, carte d'identité et quittance EDF des personnes qui hébergent)
 Attestation de domiciliation (CCAS ou Association)

Si LOCATAIRE

- 3 dernières quittances de loyer

FACULTATIF

- Projet d'Habiter, si déposé avec travailleur social / référent social

En cas de pièces manquantes, vous disposez d'un délai de 2 JOURS après votre entretien pour les fournir. A défaut, votre dossier sera déclaré irrecevable et vous n'aurez AUCUNE PROPOSITION DE LOGEMENT.

